

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00428

**PLANTATIONS DE HAIES AGROENVIRONNEMENTALES - SOUTIEN A LA
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOIRE POUR LA
CAMPAGNE 2021-2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210042810

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christophe FAVERJON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

PLANTATIONS DE HAIES AGROENVIRONNEMENTALES - SOUTIEN A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOIRE POUR LA CAMPAGNE 2021-2022

Dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique porté par la Métropole et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire, différentes actions de formation sont proposées aux agriculteurs du territoire.

En 2018 et 2019, certaines concernaient « l'intérêt des arbres et des haies dans les systèmes agricoles ». Compte tenu de l'attrait des agriculteurs pour cette thématique, qu'ils soient éleveurs ou arboriculteurs, et de leur motivation à planter suite à ces formations, il est apparu nécessaire de leur proposer un accompagnement technique durable. Des discussions ont, alors, été engagées entre la Métropole et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire (FDC 42). En effet, la FDC 42 est un opérateur reconnu depuis de nombreuses années pour ses compétences dans ce type de projets de plantations. À ce jour, la Métropole a déjà soutenu 7 projets totalisant près de 3,4 kms de plantations de haies et plusieurs plantations d'arbres isolés en intra-parcellaire.

Soutenir ces projets de replantation de haies en milieu agricole est un enjeu important pour la Métropole, tant d'un point de vue agricole qu'environnemental. En effet, les haies (première étape vers des projets agroforestiers plus complexes) ont beaucoup d'intérêts : lutte contre l'érosion, effet brise-vent, ombrage pour le bétail, infiltration d'eau, hébergement de nombreux insectes et oiseaux, ressource fourragère, Trame Verte fonctionnelle ...

D'ailleurs, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, la Direction du Développement Durable de la Métropole organise déjà la replantation de haies, mais uniquement dans certains secteurs prioritaires d'un point de vue biodiversité et fonctionnalité des corridors. Les linéaires sont plus limités et les chantiers sont confiés à des entreprises spécialisées.

De même, les territoires voisins comme le PNR Pilat ou le SIMA Coise ont également engagé des programmes de replantations de haies, soit à des fins environnementales, soit à des fins agroécologiques. Certains de leurs projets sont d'ailleurs localisés sur la Métropole.

Pour la campagne 2021-2022, près de 28 projets ont été identifiés sur le territoire, dont 10 pourraient être soutenus par la Métropole. Les autres projets seront accompagnés par les territoires voisins avec des financements dédiés (Plan de relance, Contrat Territorial Coise...).

Ces 10 projets représentent environ 4 kms de haies et des plantations d'arbres isolés dans des parcelles pâturées.

Les chantiers seront participatifs et les écoles primaires des communes concernées seront sollicitées pour venir aider le jour de la plantation.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire intervient à chaque étape des projets proposés par les agriculteurs souhaitant planter, du premier contact au suivi des plantations l'année suivante.

Le détail des étapes et du temps de travail nécessaire pour chaque projet de plantation est précisé ci-après :

Rencontre de l'agriculteur (visite commune FDC42 / SEM) :	0,5 j
Montage du dossier technique et financier (cartographie du projet, chiffrage du projet, demande de financement, commande des plants...)	1,5 j
Contact et communication (mairie, presse, école, chasseurs...) :	0,5 j
Deuxième visite (photos, signature convention, préparation du sol...)	0,5 j
Plantation	1 j
Bilan (demande de paiement aux financeurs, saisies carto, article...)	0,5 j
Visite de contrôle après plantation	0,5 j
TOTAL	5 j / projet

Pour cette campagne 2021-2022, le budget et le plan de financement prévisionnels sont donc les suivants :

Dépenses

10 projets de plantation – 50 jours (400 €/j) : 20 000 €

Recettes

Saint-Etienne Métropole (40 %)..... 8 000 €

Autofinancement (60 %)..... 12 000 €

Ainsi, afin d'accompagner les agriculteurs du territoire de Saint-Etienne Métropole dans leurs projets de plantations de haies agroenvironnementales, la Fédération Départementale des Chasseurs sollicite un soutien financier de la part de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le soutien de la Métropole à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire pour le programme de plantations de haies 2021-2022, à concurrence de 40 % des dépenses, et dans la limite de 8 000 € maximum ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention jointe à la présente délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU